

RESPONSABILITES DE L'EMPRUNTEUR



04-74-25-12-14

www.viriat-bm.fr

Ouverture au public :
Mardi 15h-18h
Mercredi 10h-12h et 13h30-18h
Jeudi 15h-19h
Vendredi 15h-18h
Samedi 9h-12h

Tout document mis à la disposition de l'emprunteur est un **bien commun**.

Nous comptons sur chacun pour en avoir conscience et respecter les règles suivantes :

- **Respecter le délai de prêt :**
 - 3 semaines pour les livres, Cds, revues
 - 2 semaines pour les CD-Rom et les DVD et les jeux de société
- **Vous pouvez demander à prolonger ce délai** si vous n'avez pas terminé votre ouvrage
-
- **Vous avez la possibilité de réserver un document**
- En cas de **retard prolongé**, un rappel par mail (gratuit), puis un courrier postal vous seront envoyés (**1 pénalité de retard par courrier**)
- **Prendre soin des documents. Ne pas réparer un livre soi-même.** Signaler un mauvais état, une anomalie.
- **Vérifier la présence du disque dans son boîtier**
- **En cas de perte ou de détérioration d'un document, celui-ci devra être remplacé par l'identique ou à défaut par un document à même valeur d'achat.**
- **Toute carte perdue sera remplacée au tarif d'une pénalité de retard.**



Les documents prêtés, ne le sont que pour les auditions à caractère familial ou individuel. Sont interdites la reproduction, l'exécution en public et la radiodiffusion des œuvres enregistrées.
La bibliothèque dégage sa responsabilité en cas d'infraction à cette règle.